



TOUT CE QUE VOUS SOUHAITEZ CONNAITRE SUR ENCHERES AUTO

1. D'où viennent les véhicules ?

Les véhicules proviennent :

- principalement de sociétés de location de **longue durée** (généralement **véhicules entretenus en garages avec contrat d'entretien**)
- quelques véhicules d'occasion constructeurs (Peugeot, Renault...)
- des organismes financiers (banques, crédit bailleurs...)
- quelques véhicules sélectionnées de particuliers et professionnels
- ils peuvent également être mis en vente dans le cadre de notre activité de Commissaire Priseur judiciaire. Ils sont alors présentés sur le parc avec un affichette au fond rouge. Frais de vente : 14.352% TTC.
- de l'Administration (France Télécom, La Poste...)

2. Les véhicules sont-ils garantis ?

Les véhicules de moins de 2 ans bénéficient toujours de la garantie constructeur.

Vous pouvez également vous prévenir de tout risque avec notre partenaire CGA GARANTIE représenté par Mr Jean Pierre CHOUZY. Sur notre site de vente, il propose pendant l'exposition et la vente 3 formules de garantie de 6 – 12 ou 24 mois. Vous pouvez vous renseigner au 06.86.74.18.93.

3. Quel est le prix de départ ?

La mise à prix est fixée par le commissaire priseur en dessous du prix de base de l'estimation. Vous trouverez les estimations de chaque véhicule dans le livret disponible à l'accueil, sur le panneau d'information ou sur Internet. Il s'agit d'un prix donné à titre indicatif correspondant au marché observé en vente publique. Le montant adjudé peut être inférieur ou supérieur à cette fourchette.

Les commissaires priseurs comme la loi y autorise se réservent le droit de ne pas vendre un véhicule s'ils estiment que le prix est trop bas.

4. Les véhicules possèdent t-ils un carnet d'entretien ?

Les documents que nous possédons sont présentés dans les véhicules (carnet d'entretien, factures...).

5. Expliquez-moi les défauts sur le contrôle technique

116 points de contrôles sont vérifiés.

Si le véhicule a plus de 4 ans et si une contre visite est notifiée, elle est à votre charge et à faire dans les 2 mois à partir de la date de la visite initiale.

A effectuer dans un centre de contrôle de votre choix, il vous en comptera seulement entre 12 et 20€.

Pour des renseignements techniques, adressez-vous à Mr Jean Christophe GIRAUD du centre de contrôle au 02 99 13 13 65.

6. Quels sont les documents à fournir en cas d'achat ?

Le jour de la vente, vous devez vous munir d'un chèque, 2 pièces d'identité au nom du chèque, une attestation bancaire ou un chèque certifié.

Si vous n'avez pas l'attestation le jour de la vente, vous devez nous la faxer ou nous la faire parvenir le lendemain de la vente.

7. Peut-on repartir avec le véhicule dès le jour de la vente ?

Oui, bien sur. A condition de présenter 2 pièces d'identités et de remplir votre chèque. Il vous sera alors remis les papiers qui vous permettront de faire assurer votre véhicule et de rouler avec pendant un mois (bordereaux, certificat de vente, contrôle technique).

2 personnes sont à votre disposition sur le parc pour vous faire prendre possession du véhicule et vous remettre les clefs.

8. Quand recevons nous l'ancienne carte grise ?

L'ancienne carte grise du véhicule vous sera délivrée **le jour de la vente si** :

- la mention « Disponible le jour de la vente » est notée sur le véhicule
- vous réglez le véhicule avec un chèque certifié ou un chèque de banque

L'ancienne carte grise du véhicule vous sera délivrée **sous 15 jours par courrier suivi après la vente si** :

- la mention « Disponible sous 15 jours » est notée sur le véhicule
- vous avez fourni une attestation de solvabilité de votre banque

9. Avons-nous un double de clefs ?

Si nous possédons un double de clef, il vous sera remis à la livraison du véhicule.

Sinon, avant de refaire un double attendez de recevoir l'ancienne carte grise. Un double peut vous être envoyé en même temps que la carte grise.

10. Peut-on assurer son véhicule pour repartir le jour même ?

Un assureur indépendant se tient à votre disposition sous le hall des ventes pour vous permettre d'assurer votre véhicule pendant 24 heures (environ 27 euros), le temps de prendre une assurance définitive auprès de votre assureur habituel.

11. Peut-on venir récupérer un véhicule le week end ?

Non.

Vous pouvez récupérer votre véhicule les jours qui suivent la vente de 9h à 12h et de 14h à 18h. (De préférence le mardi ou le mercredi)

12. Je ne peux pas assister à la vente, comment puis-je enchérir sur un véhicule ?

Vous pouvez nous confier un ordre d'achat :

- **par écrit** : avec le montant maximum de votre enchère (hors frais de vente). Les pièces à fournir sont :

- Chèque à l'ordre de BRETAGNE ENCHERES
- Une copie de 2 pièces d'identité.

- **par internet** : avec le montant maximum de votre enchère (hors frais de vente). Inscription au préalable sur www.encheres-auto.com - Ordre d'Achat avec vos coordonnées bancaires. Prélèvement de 750€ en cas d'adjudication.

Dans les deux cas, un collaborateur de BRETAGNE ENCHERES AUTO vous représentera en portant les enchères à votre place en respectant votre limite. Une fois la vente terminée, un collaborateur vous appellera pour vous donner le résultat de la vente.

13. Est-ce que tous les véhicules présentés sont vendus ?

Certains ne trouvent pas acquéreur et peuvent être donc remis en vente à une date ultérieure.

14. Quand peut on venir voir les véhicules ?

Le samedi de 14h à 17h30

Et le lundi de la vente à partir de 9h

Le dernier lundi de chaque mois, nous organisons des ventes de matériel, et transport, matériel agricole et T.P. A cet occasion, l'exposition est aussi ouverte le dimanche de 14h à 17h30. Pensez à consulter notre calendrier.

15. Peut-on se rétracter après la vente ?

Non, une fois le véhicule adjudgé, il vous appartient.

16. Peut-on faire une offre après la vente ?

Non, les véhicules sont vendus uniquement aux enchères.

17. Pouvons nous mettre à vendre un véhicule aux enchères ?

Vous souhaitez vendre votre auto rapidement aux enchères. Pour en connaître l'estimation avant sa mise en vente, appelez Gilles PRUNAUX au 06 81 15 00 88 – g.prunaux@rennesencheres.com

18. Nos conseils

? Prendre du temps pour visiter les véhicules, ne pas acheter un véhicule sans l'avoir vu avant.

? Demandez conseil à nos équipiers 'Encheres Auto ». Ils sont à votre disposition pour vous faire profiter de leur connaissance des voitures et de leur expérience des enchères

? Lisez attentivement l'affichette descriptive et le contrôle technique sur le véhicule.

? Pensez à regarder notre base de résultats sur notre site Internet. Nous publions en toute transparence nos résultats et cela pour vous aider à choisir un véhicule en fonction de votre budget.

? Fixez vous un montant maximum d'enchère hors frais de vente. Un tableau tarifaire vous indiquant le coût total de votre achat est disponible à l'accueil ou sur Internet.

N'hésitez pas à assister à une vente avant d'enchérir.

? Tous les argus, véhicule par véhicule ont été calculé et sont affichés sur notre panneau d'information. Pensez à le consulter ou à demander cet argus à nos équipiers.